

ALLOCATION DU COÛT DE SERVICE
DE GAZ MÉTRO
COMPLÉMENT DE PREUVE

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	3
2	ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS 2013/2014.....	5
2.1	Sommaire des résultats	6
2.2	Effets des changements proposés pour les grandes catégories de dépenses	7
2.2.1	<i>Les dépenses d'exploitation.....</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>L'impôt sur le revenu.....</i>	<i>9</i>
2.2.3	<i>Taxes et redevances.....</i>	<i>11</i>
2.2.4	<i>Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ).....</i>	<i>13</i>
2.2.5	<i>Rendement sur la base de tarification.....</i>	<i>14</i>
2.3	Commentaires concernant certains facteurs	14
2.3.1	<i>Retrait du facteur FS13.....</i>	<i>14</i>
2.3.2	<i>FB01D.....</i>	<i>15</i>
3	DÉPÔT DE DONNÉES	16
3.1	Données de l'ingénierie.....	16
3.2	Données comptables	16

1 MISE EN CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2014-144, la Régie de l'énergie (« la Régie ») ordonnait à Société en
2 commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de déposer une étude d'allocation des coûts détaillée
3 portant sur les données prévisionnelles approuvées pour l'année 2013/2014. La Régie demandait
4 que l'étude présente la répartition des coûts de chacune des catégories de dépenses selon
5 chacune des fonctions et sous-fonctions et selon la segmentation par paliers et sous-paliers
6 tarifaires. La Régie demandait que l'étude, exprimée en dollars, \$/client et en ¢/m³, soit déposée
7 en format Excel.

8 La Régie demandait aussi à Gaz Métro de compléter sa preuve en soumettant une analyse des
9 résultats répondant aux attentes exprimées dans sa décision D-2014-144.

10 « [15] **La Régie ordonne donc à Gaz Métro de déposer, selon le calendrier établi ci-**
11 **après, une étude d'allocation des coûts complète et détaillée portant sur les**
12 **données prévisionnelles approuvées pour l'année tarifaire 2013-2014. L'étude**
13 **détaillée devra présenter la répartition des coûts de chacune des catégories de**
14 **dépenses selon chacune des fonctions et sous-fonctions et selon la segmentation**
15 **par paliers et sous-paliers tarifaires. L'étude devra être exprimée en dollars, en**
16 **\$/client et en ¢/m³ et devra être déposée, notamment, en format Excel. Finalement,**
17 **le Distributeur devra compléter sa preuve en soumettant une analyse des résultats**
18 **répondant aux attentes exprimées par la Régie dans sa décision D-2011-182. »**

19 Le présent document constitue un complément d'information à l'étude d'allocation des coûts
20 déposée sous forme de chiffriers en format Excel, portant les numéros Gaz Métro-2, Document 7
21 et Gaz Métro-2, Document 8.

22 Dans sa récente décision D-2014-193 sur les budgets de participation de la phase 1, la Régie
23 demandait aussi à Gaz Métro de déposer les banques de données détaillées contenant les
24 données comptables et d'ingénierie relatives aux conduites principales de l'ensemble de son
25 réseau. Deux banques de données utilisées pour le calcul du facteur se rapportant aux conduites
26 principales sont donc déposées aux pièces Gaz Métro-2, Document 9 et Gaz Métro-2,
27 Document 10, respectivement. Une courte description des informations contenues dans ces
28 banques de données est présentée à la section 1.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

1 Enfin, Gaz Métro souligne que, conformément aux demandes de la Régie exprimées dans sa
2 décision D-2011-182, un examen de la segmentation de la clientèle ainsi que des analyses sur
3 les structures tarifaires et leur lien avec les coûts de distribution ont été entrepris. Tel qu'ordonné
4 par la Régie dans sa décision D-2014-011, la phase 1 du dossier traite uniquement « **de**
5 ***l'ensemble des méthodes de répartition des coûts*** »¹. Conséquemment, les analyses se
6 rapportant à la segmentation de la clientèle et à la structure tarifaire, incluant les analyses de
7 coûts qui ont été demandées dans la décision D-2011-182, seront déposées en soutien des
8 demandes de Gaz Métro se rapportant à la phase 2 du présent dossier. Des résultats exprimés
9 en termes de \$/client et de \$/10³m³ sont toutefois inclus dans la présente étude d'allocation de
10 coûts.

¹ D-2014-011, paragr. 23.

2 ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS 2013/2014

1 L'étude d'allocation des coûts a été effectuée à partir du budget 2013/2014 approuvé par la Régie
2 dans sa décision D-2014-088. Il s'agit de données prévisionnelles approuvées par le régulateur.

3 L'étude a été effectuée selon deux approches :

- 4 - En premier lieu, l'étude a été effectuée en utilisant les méthodes actuellement
5 approuvées par la Régie et appliquées lors de la Cause tarifaire 2014. Le résultat de
6 cette étude est présenté dans le fichier de la pièce Gaz Métro-2, Document 7. Ce
7 dernier est composé de 39 onglets dont les deux premiers présentent les résultats de
8 l'application des facteurs aux différents montants composant le coût de service et les
9 suivants, le détail des calculs de chacun des facteurs d'allocation; et
- 10 - En second lieu, l'étude a été effectuée en appliquant les changements proposés par
11 Gaz Métro dans la pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1. Les résultats de cette
12 étude sont présentés dans le fichier Excel de la pièce Gaz Métro-2, Document 8. Ce
13 dernier est composé de 37 onglets dont les deux premiers présentent le résultat de
14 l'étude et les suivants, le détail du calcul de chacun des facteurs. Ces facteurs ont été
15 définis dans la pièce Gaz Métro-2, Document 4.

16 L'étude présente l'allocation des dépenses liées au service de distribution selon les catégories,
17 les fonctions et sous-fonctions habituellement rapportées dans le cadre des causes tarifaires, tel
18 que demandé par la Régie dans sa décision D-2014-144. Les résultats de l'allocation selon les
19 méthodes actuelle et proposée par tarifs et paliers tarifaires peuvent donc être comparés pour
20 chaque catégorie de dépenses. Seules les dépenses d'exploitation sont regroupées selon les
21 nouvelles catégories proposées et ainsi ne sont pas directement comparables. Les nouveaux
22 regroupements de dépenses proposés ne permettent pas une comparaison directe avec les
23 regroupements actuels. Les résultats sont aussi exprimés en dollars, en \$/client ainsi qu'en
24 $\$/10^3\text{m}^3$.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

2.1 SOMMAIRE DES RESULTATS

- 1 Les résultats de l'étude d'allocation des coûts effectuée à partir des données du budget
- 2 2013/2014 sont similaires à ceux qui avaient été obtenus à partir des données du budget
- 3 2012/2013 et déposés dans le cadre de la preuve principale².
- 4 Le tableau suivant présente le résultat global de l'étude d'allocation des coûts 2013/2014 obtenu
- 5 selon les méthodes actuelles et proposées.

Tableau 1
Allocation des coûts de distribution 2013/2014 en pourcentage

Tarifs	2013/2014		Poids relatifs	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Clients	Volume (10 ³ m ³)
D ₁ 0-3 650 m ³	30,0%	32,5%	69,8%	3,7%
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	25,1%	24,0%	24,1%	10,7%
D ₁ 36 500 + m ³	20,6%	20,4%	5,2%	20,0%
Tarif RT	6,8%	5,9%	0,6%	9,2%
D ₁	82,4%	82,8%	99,8%	43,7%
D ₃	1,8%	1,4%	0,1%	3,2%
D ₄	12,7%	11,5%	0,0%	41,7%
D ₅	3,0%	4,3%	0,1%	11,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

- 6 On observe que les clients à plus petit débit qui retirent 3 650 m³ ou moins annuellement et qui
- 7 représentent 69,8 % de la clientèle se verront allouer 32,5 % des coûts de distribution selon les
- 8 méthodes proposées comparativement à 30 % selon l'approche actuelle. Les clients retirant entre
- 9 3 650 m³ et 36 500 m³ annuellement, qui représentent 24,1 % de la clientèle, verront leur part des
- 10 coûts diminuer de 1,1 %. Dans l'ensemble, la proportion des coûts allouée aux clients du tarif D₁
- 11 change très peu. Au sein de la clientèle à haut débit, on observe une légère hausse de la

² B-0017, Gaz Métro-2, Document 2, page 97.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

- 1 proportion des coûts attribuée à la clientèle interruptible au tarif D₅ tandis que celle des clients du
 2 tarif D₄ diminue d'environ 1 %.
- 3 Le tableau suivant présente les montants totaux alloués aux différents tarifs et aux grands
 4 regroupements des paliers du tarif D₁ selon les deux approches. Les résultats sont aussi
 5 présentés par client et par unité de volume (10³m³).

Tableau 2
Allocation des coûts de distribution 2013/2014 en dollars

2013/2014 Tarifs	Coûts de distribution		Par client		Par 10 ³ m ³	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	177 976 528 \$	193 092 904 \$	1 300 \$	1 410 \$	858 \$	931 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	149 090 198 \$	142 491 018 \$	3 147 \$	3 008 \$	250 \$	239 \$
D ₁ 36 500 + m ³	122 435 189 \$	121 241 749 \$	12 067 \$	11 950 \$	110 \$	109 \$
Tarif RT	40 352 034 \$	35 019 384 \$	31 874 \$	27 661 \$	78 \$	68 \$
D ₁	489 853 949 \$	491 845 055 \$	2 503 \$	2 513 \$	201 \$	202 \$
D ₃	10 665 238 \$	8 602 348 \$	44 071 \$	35 547 \$	59 \$	48 \$
D ₄	75 628 911 \$	68 455 658 \$	840 321 \$	760 618 \$	33 \$	30 \$
D ₅	18 028 902 \$	25 273 940 \$	131 598 \$	184 481 \$	28 \$	40 \$
Total	594 177 000 \$	594 177 000 \$	3 029 \$	3 029 \$	107 \$	107 \$

- 6 La redistribution des coûts au sein des catégories de clientèle est principalement causée par les
 7 changements proposés à l'allocation des coûts des conduites principales, par les changements
 8 apportés à l'allocation des dépenses d'exploitation ainsi que par les changements proposés à
 9 l'allocation de l'impôt sur le revenu relié au rendement et l'impôt sur le revenu non relié au
 10 rendement.

2.2 EFFETS DES CHANGEMENTS PROPOSES POUR LES GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES

- 11 Le Tableau 3 qui suit présente l'effet combiné de l'ensemble des changements proposés sur la
 12 part des coûts allouée aux différentes catégories tarifaires. Par exemple, la part des dépenses
 13 d'exploitation attribuée aux clients du tarif D₁ consommant 3 650 m³ ou moins diminuera de 1,7 %
 14 à la suite de l'application des changements proposés à l'allocation de ces coûts. Aussi, la part

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

- 1 des dépenses d'exploitation attribuée aux clients du tarif D₅ augmentera de 2,0 % à la suite de
2 l'application des changements proposés.
- 3 On observe de ces résultats que l'effet des changements est prononcé pour ce qui concerne
4 l'impôt, particulièrement l'impôt sur le revenu relié au rendement. Il est moins prononcé pour ce
5 qui concerne l'allocation des dépenses d'amortissement, des dépenses d'exploitation et des
6 dépenses du PGEÉ.

Tableau 3
Hausse/Baisse des proportions de coûts attribuées aux catégories tarifaires
par grande catégorie de coûts

RUBRIQUES DU COÛT DU SERVICE DE DISTRIBUTION	Allocation	Tarif D ₁		36 500 +	Tarif RT	D ₁	D ₃	D ₄	D ₅
		0 - 3650	36 500 -						
Dépenses d'exploitation	185 721 000 \$	-1,7%	-1,4%	0,8%	-1,2%	-3,6%	-0,6%	2,2%	2,0%
Frais de distribution	35 369 000 \$	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Plan global en efficacité énergétique	18 257 000 \$	1,7%	2,0%	16,6%	-4,6%	15,7%	-0,4%	-11,5%	-3,9%
Fonds vert	25 382 000 \$	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépenses d'amortissement	94 857 000 \$	0,0%	-0,8%	-0,3%	0,5%	-0,7%	0,1%	-1,3%	1,9%
Dépenses d'amortissement des frais reportés	49 780 000 \$	-1,2%	-0,4%	7,7%	0,7%	6,8%	-0,6%	-4,5%	-1,7%
Taxes et redevances	26 208 000 \$	12,3%	-4,3%	-8,9%	-2,4%	-3,4%	-0,9%	3,0%	1,4%
Impôt sur le revenu relié au rendement	25 494 000 \$	58,9%	-5,2%	-31,2%	-11,6%	11,0%	-1,8%	-8,2%	-1,0%
Impôt sur le revenu non relié au rendement	4 516 000 \$	-2,9%	-1,2%	4,3%	0,8%	1,0%	0,1%	-4,0%	3,0%
Rabais à la consommation et autres	1 028 000 \$	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rendement sur la base de tarification	128 007 000 \$	0,4%	-0,7%	0,7%	0,5%	0,8%	0,0%	-3,2%	2,4%
TOTAL : COÛT DE DISTRIBUTION, incluant GNL	594 619 000 \$	2,5%	-1,1%	-0,2%	-0,9%	0,3%	-0,3%	-1,2%	1,2%
Coût GNL	(442 000 \$)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL : COÛT DE DISTRIBUTION, sans GNL	594 177 000 \$	2,5%	-1,1%	-0,2%	-0,9%	0,3%	-0,3%	-1,2%	1,2%

2.2.1 Les dépenses d'exploitation

- 7 L'ensemble des changements proposés à l'allocation des dépenses d'exploitation³ aura un
8 effet marginal sur l'allocation des coûts. En général, les changements proposés favoriseront
9 légèrement les clients à plus faible débit. Les clients du tarif D₁ consommant moins de
10 36 500 m³ annuellement se verront attribuer 63 % des dépenses d'exploitation tandis qu'on
11 leur alloue 66 % de ces dépenses selon l'approche actuelle. Par ailleurs, les clients des

³ B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, section 7.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

1 tarifs D₄ et D₅ absorberont environ 15 % des dépenses d'exploitation contre 11 % selon
 2 l'approche actuelle.

3 L'éclatement des dépenses d'administration en différentes composantes, dont certaines
 4 sont allouées selon la capacité attribuée, explique ce résultat. En effet, selon l'approche
 5 proposée, les dépenses relatives aux approvisionnements gaziers seront allouées en
 6 fonction de la capacité attribuée et une partie des dépenses générales sera attribuée en
 7 fonction d'un facteur qui combine le nombre de clients et la capacité. Le fait que certaines
 8 dépenses d'exploitation soient allouées tenant compte de la capacité attribuée entraîne une
 9 répartition qui favorise la clientèle à plus faible débit. Selon la méthode actuelle, les
 10 dépenses d'administration sont allouées avec le facteur dérivé. Le tableau suivant présente
 11 le résultat de l'allocation des dépenses d'exploitation par tarifs et pour les grands
 12 regroupements des paliers du tarif D₁.

Tableau 4
Allocation des dépenses d'exploitation

2013/2014	Montants alloués		Par client		Par 10 ³ m ³	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	77 305 597 \$	74 171 723 \$	565 \$	542 \$	373 \$	358 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	45 937 594 \$	43 350 326 \$	970 \$	915 \$	77 \$	73 \$
D ₁ 36 500 + m ³	23 209 906 \$	24 632 247 \$	2 288 \$	2 428 \$	21 \$	22 \$
Tarif RT	15 155 049 \$	12 842 266 \$	11 971 \$	10 144 \$	29 \$	25 \$
D ₁	161 608 146 \$	154 996 563 \$	826 \$	792 \$	66 \$	64 \$
D ₃	4 323 569 \$	3 197 089 \$	17 866 \$	13 211 \$	24 \$	18 \$
D ₄	16 749 263 \$	20 794 439 \$	186 103 \$	231 049 \$	7 \$	9 \$
D ₅	3 040 022 \$	6 732 910 \$	22 190 \$	49 145 \$	5 \$	11 \$
Total	185 721 000 \$	185 721 000 \$	947 \$	947 \$	33 \$	33 \$

2.2.2 L'impôt sur le revenu

13 L'impôt sur le revenu relié au rendement est présentement alloué à l'aide du facteur
 14 REVNETD qui représente le revenu net de distribution attribuable à chaque catégorie
 15 tarifaire.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

1 À la pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, section 8.6, il a été expliqué que ce facteur
2 n'est pas approprié étant donné que la situation d'interfinancement qui caractérise le tarif
3 D₁ se trouve à déterminer la part des coûts attribuée aux catégories tarifaires. En effet, étant
4 donné que les premiers paliers du tarif D₁ génèrent des revenus nets négatifs, ces clientèles
5 ne contribuent pas à l'allocation de l'impôt sur le revenu selon l'approche actuelle. Au
6 contraire, ces premiers paliers du tarif D₁ reçoivent un crédit par l'application du facteur
7 d'allocation REVNETD à cause de la situation d'interfinancement qui caractérise le tarif D₁.

8 Gaz Métro a proposé que le facteur dérivé BASETARD soit utilisé pour l'allocation des
9 montants ayant trait à l'impôt sur le revenu. L'effet de ce changement sur les premiers
10 paliers du tarif D₁ est important, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 5
Allocation de l'impôt sur le revenu relié au rendement

2013/2014 Tarifs	Montants alloués		Par client		Par 10 ³ m ³	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	(5 791 821 \$)	9 219 022 \$	(42 \$)	67 \$	(28 \$)	44 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	7 522 344 \$	6 193 747 \$	159 \$	131 \$	13 \$	10 \$
D ₁ 36 500 + m ³	12 943 592 \$	5 002 004 \$	1 276 \$	493 \$	12 \$	4 \$
Tarif RT	4 130 571 \$	1 182 333 \$	3 263 \$	934 \$	8 \$	2 \$
D ₁	18 804 686 \$	21 597 106 \$	96 \$	110 \$	8 \$	9 \$
D ₃	657 684 \$	198 859 \$	2 718 \$	822 \$	4 \$	1 \$
D ₄	4 617 080 \$	2 538 132 \$	51 301 \$	28 201 \$	2 \$	1 \$
D ₅	1 414 550 \$	1 159 903 \$	10 325 \$	8 466 \$	2 \$	2 \$
Total	25 494 000 \$	25 494 000 \$	130 \$	130 \$	5 \$	5 \$

11 L'impôt sur le revenu non relié au rendement est présentement alloué avec le facteur
12 IMMOBILD qui reflète la répartition des coûts totaux d'immobilisation dans la base de
13 tarification de distribution par catégorie tarifaire. L'impôt sur le revenu non relié au
14 rendement est l'impôt temporaire généré par la différence entre les normes réglementaires
15 et les normes fiscales. Gaz Métro a proposé d'adopter le facteur BASETARD pour allouer

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

1 ces montants, comme ce sera le cas pour l'impôt sur le revenu relié au rendement⁴. Le
 2 passage du facteur IMMOBILD à BASETARD a un effet marginal sur l'allocation étant
 3 donné que les immobilisations constituent la plus grande part de la base de tarification et
 4 qu'il y a conséquemment peu de différences entre les deux facteurs.

5 Le tableau suivant présente l'effet des changements proposés à l'allocation de l'impôt sur
 6 le revenu non relié au rendement.

Tableau 6
Allocation de l'impôt sur le revenu non relié au rendement

2013/2014	Montants alloués		Par client		Par 10 ³ m ³	
Tarifs	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	1 763 376 \$	1 633 055 \$	13 \$	12 \$	9 \$	8 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	1 152 426 \$	1 097 159 \$	24 \$	23 \$	2 \$	2 \$
D ₁ 36 500 + m ³	693 306 \$	886 054 \$	68 \$	87 \$	1 \$	1 \$
Tarif RT	173 636 \$	209 438 \$	137 \$	165 \$	0 \$	0 \$
D ₁	3 782 743 \$	3 825 705 \$	19 \$	20 \$	2 \$	2 \$
D ₃	32 915 \$	35 226 \$	136 \$	146 \$	0 \$	0 \$
D ₄	629 567 \$	449 604 \$	6 995 \$	4 996 \$	0 \$	0 \$
D ₅	70 775 \$	205 465 \$	517 \$	1 500 \$	0 \$	0 \$
Total	4 516 000 \$	4 516 000 \$	23 \$	23 \$	1 \$	1 \$

2.2.3 Taxes et redevances

7 Gaz Métro propose d'appliquer la recommandation du Dr Overcast à l'effet que les taxes et
 8 impôts se rapportant à des biens immobiliers devraient être alloués de la même façon que
 9 ces biens. Ainsi, la taxe foncière sur la place d'affaires se rapportant aux bâtiments serait
 10 allouée avec le facteur EXPLOITD, c'est-à-dire de la même façon que les dépenses
 11 relatives aux bâtiments de Gaz Métro⁵.

12 Gaz Métro corrige aussi une omission dans sa preuve principale concernant l'allocation de
 13 la taxe sur le réseau. Cette dépense est actuellement allouée avec le facteur REVBRUTD

⁴ B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, section 8.7.

⁵ B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, section 8.5.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

1 qui représente les revenus bruts de distribution. Conformément au principe selon lequel les
2 dépenses qui se rapportent à un bien immobilier devraient être allouées de la même façon
3 que celui-ci, Gaz Métro propose d'allouer la taxe sur le réseau à l'aide du facteur
4 CONDRIN utilisé pour allouer les coûts des conduites principales. Ainsi, Gaz Métro ajoute
5 une proposition à cet effet. Il est à noter que ce changement a toutefois été présenté à la
6 pièce B-0018, Gaz Métro-2, Document 3, page 2.

7 L'utilisation du facteur CONDRIN, qui est basé sur le nombre de clients ainsi que sur une
8 mesure de la capacité, fait porter une plus large part des coûts aux clients à plus faible débit
9 que ne le fait le facteur REVBRUTD. En effet, le poids relatif des revenus générés par les
10 clients à faible débit, étant donné la situation d'interfinancement du tarif D₁, est bien inférieur
11 à son poids relatif en termes de clientèle ou de capacité.

12 Le Tableau 7 présente le résultat des changements proposés par Gaz Métro concernant
13 l'allocation des taxes foncières et de la taxe sur le réseau.

Tableau 7
Allocation des taxes et redevances

2013/2014 Tarifs	Montants alloués		Par client		Par 10 ³ m ³	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	3 178 000 \$	6 391 232 \$	23 \$	47 \$	15 \$	31 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	5 239 432 \$	4 100 648 \$	111 \$	87 \$	9 \$	7 \$
D ₁ 36 500 + m ³	6 797 169 \$	4 454 711 \$	670 \$	439 \$	6 \$	4 \$
Tarif RT	2 256 217 \$	1 623 231 \$	1 782 \$	1 282 \$	4 \$	3 \$
D ₁	17 470 818 \$	16 569 822 \$	89 \$	85 \$	7 \$	7 \$
D ₃	615 962 \$	384 014 \$	2 545 \$	1 587 \$	3 \$	2 \$
D ₄	6 535 614 \$	7 311 277 \$	72 618 \$	81 236 \$	3 \$	3 \$
D ₅	1 585 605 \$	1 942 888 \$	11 574 \$	14 182 \$	3 \$	3 \$
Total	26 208 000 \$	26 208 000 \$	134 \$	134 \$	5 \$	5 \$

14 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver que les taxes sur le réseau soient allouées**
15 **selon le facteur CONDRIN.**

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

2.2.4 Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)

1 Les changements proposés entraînent une hausse importante des montants alloués aux
 2 clients du tarif D₁ qui verront leur contribution aux dépenses du PGEÉ passer de 67 % à
 3 83 % du total. Cette redistribution est principalement le résultat du fait que les montants
 4 d'aides financières seraient à l'avenir alloués directement plutôt que selon une règle faisant
 5 intervenir les volumes et le revenu, comme c'est le cas présentement. Cette règle favorisait
 6 la clientèle à plus faible débit, mais ne reflétait pas la répartition réelle des aides financières
 7 comme le fait l'allocation directe que Gaz Métro propose pour cette partie des montants du
 8 PGEÉ.

Tableau 8
Allocation des dépenses du PGEÉ

2013/2014 Tarifs	Montants alloués		Par client		Par 10 ³ m ³	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	861 121 \$	1 180 437 \$	6 \$	9 \$	4 \$	6 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	3 829 452 \$	4 188 526 \$	81 \$	88 \$	6 \$	7 \$
D ₁ 36 500 + m ³	6 304 138 \$	9 335 591 \$	621 \$	920 \$	6 \$	8 \$
Tarif RT	1 259 031 \$	422 842 \$	994 \$	334 \$	2 \$	1 \$
D ₁	12 253 741 \$	15 127 395 \$	63 \$	77 \$	5 \$	6 \$
D ₃	601 325 \$	534 192 \$	2 485 \$	2 207 \$	3 \$	3 \$
D ₄	3 809 437 \$	1 714 833 \$	42 327 \$	19 054 \$	2 \$	1 \$
D ₅	1 592 497 \$	880 580 \$	11 624 \$	6 428 \$	3 \$	1 \$
Total	18 257 000 \$	18 257 000 \$	93 \$	93 \$	3 \$	3 \$

9 Le facteur PGEÉ calculé selon la méthode actuelle n'a pu être mis à jour en raison de
 10 considérations de temps et d'enjeux informatiques. Le facteur de l'année 2012/2013 a alors
 11 été utilisé pour l'allocation du montant relatif au PGEÉ selon les méthodes actuelles.
 12 Gaz Métro est toutefois d'avis que le calcul de ce facteur selon l'approche actuelle à partir
 13 des données de 2013/2014 procure la meilleure base de comparaison pour évaluer l'effet
 14 des changements proposés à l'allocation des dépenses du PGEÉ.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

2.2.5 Rendement sur la base de tarification

1 L'effet de l'ensemble des changements sur la base de tarification est marginal pour ce qui
 2 est des clients du tarif D₁. La clientèle interruptible verra sa part augmenter d'environ 2 %
 3 tandis que les clients du tarif D₄ verront la leur baisser de 3 %. Cet effet provient
 4 principalement des changements apportés au facteur CONDPRIN qui est utilisé pour allouer
 5 plusieurs éléments de la base de tarification.

6 Le tableau suivant compare les résultats de l'allocation selon les méthodes actuelles et
 7 celles proposées concernant l'allocation du rendement sur la base de tarification.

Tableau 9
Allocation du rendement sur la base de tarification

2013/2014 Tarifs	Montants alloués		Par client		Par 10 ³ m ³	
	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées	Méthodes actuelles	Méthodes proposées
D ₁ 0-3 650 m ³	45 811 492 \$	46 289 299 \$	335 \$	338 \$	221 \$	223 \$
D ₁ 3 650- 36 500 m ³	31 977 437 \$	31 099 198 \$	675 \$	656 \$	54 \$	52 \$
D ₁ 36 500 + m ³	24 260 469 \$	25 115 381 \$	2 391 \$	2 475 \$	22 \$	23 \$
Tarif RT	5 359 408 \$	5 936 570 \$	4 233 \$	4 689 \$	10 \$	12 \$
D ₁	107 408 806 \$	108 440 448 \$	549 \$	554 \$	44 \$	45 \$
D ₃	954 082 \$	998 482 \$	3 942 \$	4 126 \$	5 \$	6 \$
D ₄	16 865 327 \$	12 744 123 \$	187 393 \$	141 601 \$	7 \$	5 \$
D ₅	2 778 785 \$	5 823 947 \$	20 283 \$	42 511 \$	4 \$	9 \$
Total	128 007 000 \$	128 007 000 \$	652 \$	652 \$	23 \$	23 \$

2.3 COMMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS FACTEURS

2.3.1 Retrait du facteur FS13

8 Le facteur FS13 attribue les montants au prorata des revenus comme le fait le facteur FB09.
 9 Ces deux facteurs portent des noms différents, mais représentent la même répartition.
 10 Malgré que le facteur FB09 ne soit pas utilisé pour allouer un des coûts du service de
 11 distribution, il entre dans le calcul de certains facteurs. Gaz Métro propose de retirer le
 12 facteur FS13 qui correspond au facteur FB09.

1 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver le retrait du facteur FS13 de la méthode**
2 **d'allocation des coûts.**

2.3.2 FB01D

3 Les dépenses relatives au *Nivellement gaz perdu* incluses comme frais reportés sont
4 allouées avec le facteur FB01D, le même qui est utilisé pour allouer les composantes de la
5 base de tarification qui se rapportent au gaz perdu.

3 DÉPÔT DE DONNÉES

1 Conformément à la demande de la Régie (D-2014-193), Gaz Métro dépose les deux bases de
2 données utilisées pour construire le facteur d'allocation des coûts des conduites principales
3 (CONDPRIN). Ces bases se retrouvent aux pièces Gaz Métro-2, Document 9 et Gaz Métro-2,
4 Document 10.

3.1 DONNEES DE L'INGENIERIE

5 La base de données d'ingénierie répertorie l'ensemble des conduites principales de Gaz Métro.
6 Les informations contenues dans cette base de données sont les suivantes :

7 Région : Localisation géographique des conduites,

8 Pression : Pression du gaz naturel mesurée en kilopascals (kPa),

9 Diamètre : Diamètre des conduites mesuré en millimètres,

10 Matériaux : Classification de conduites d'acier, de plastique et d'aluminium,

11 Longueur : Longueur des conduites mesurée en mètres.

3.2 DONNEES COMPTABLES

12 La base de données comptables comporte des informations sur la valeur des conduites. Elle a
13 été construite à partir des informations concernant les projets d'investissement.

14 Malgré que cette base de données comporte des informations sur le diamètre et la longueur des
15 conduites, ces données ont été déduites à partir d'informations sur les projets d'investissement
16 et ne présentent pas le reflet exact du réseau de conduites. Les données d'ingénierie doivent
17 donc être utilisées pour déterminer les caractéristiques techniques du réseau. La base de
18 données comptables est utilisée uniquement pour estimer le coût moyen des conduites selon leur
19 matière de fabrication et diamètre et reconstituer la valeur totale du réseau.

20 Les informations contenues dans la base de données comptables sont les suivantes :

21 Région : Localisation géographique des conduites,

22 Matériaux : Classification de conduites d'acier, de plastique et d'aluminium,

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire
de Gaz Métro, R-3867-2013

- 1 Diamètre : Diamètre des conduites mesuré en millimètres,
- 2 Longueur : Longueur des conduites mesurée en mètres,
- 3 Date de mise en terre : Année de mise en terre de chaque conduite,
- 4 Montant capitalisé : Valeur capitalisée de chaque conduite.